

HONORAIRES GESTION COPROPRIETE

2018

A la charge du Syndicat des Copropriétaires

Valeur : 01/01/2018 (Tva 20%)

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (frais administratifs inclus)	H.T.	T.T.C.
Honoraires de Gestion Courante par lot principal par an	180,00 €	216,00 €
Honoraires annuels minimum pour un immeuble	3 500,00 €	4 200,00 €
La mission de gestion courante s'effectue sur un compte bancaire séparé au nom et au profit du Syndicat des Copropriétaires.	Gestion courante	
Affranchissements des convocations et notifications des procès-verbaux des Assemblées Générales (Ordinaires annuelles et exceptionnelles).	Frais réels	
Frais de photocopies (à l'unité), ou envoi de documents numérisés (par page), mises sous plis des comptes-rendus et convocations des conseils syndicaux non prévus au contrat.	0,16 € la page	0,20 € la page
Impression et mise sous plis des convocations et procès-verbaux des assemblées générales autres que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.		
Formalités d'inscription au Registre National de la Copropriété	200,00 €	240,00 €
TRAVAUX VOTES EN ASSEMBLEE GENERALE AUTRES QUE TRAVAUX DE MAINTENANCE	H.T.	T.T.C.
Etudes / Appels d'offre / Comparatifs préparatoires / Expertise	Au temps passé selon tarif horaire des vacations	
Mission de suivi administratif et comptable (avec ou sans maître d'œuvre ou architecte)	Au temps passé selon tarif horaire des vacations	
REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS	H.T.	T.T.C.
Location de salle hors agence / Annonce de presse pour recrutement de gardien ou employé d'immeuble / Autres frais, reprographie, affranchissements	Frais réels	
RECOUVREMENT DES CHARGES (à la charge individuelle des copropriétaires concernés)	H.T.	T.T.C.
1 ^{ère} relance	Gestion Courante	
2 ^{ème} relance	12,50 €	15,00 €
Mises en demeure	25,00 €	30,00 €
Ouverture dossier procédure	183,33 €	220,00 €
Constitution dossier avocat	183,33 €	220,00 €
Suivi dossier avocat,	Au temps passé selon tarif horaire des vacations	
Chèques et effets impayés les rejets de prélèvements et frais bancaires	41,66 €	50,00 €
MUTATION (à la charge individuelle des copropriétaires concernés)	H.T.	T.T.C.
Etat daté	291,67 €	350,00 €
Questionnaire mutation préalable (informations préalables à la vente, soumises à l'accord express écrit du vendeur)	150,00 €	180,00 €
Actualisation de l'état daté	50,00 €	60,00 €
COMPTABILITE HORS GESTION COURANTE	H.T.	T.T.C.
Etudes diverses notamment financières, fiscales, sociales et juridiques (cession de parties communes, élaboration/modification de règles de fonctionnement du conseil syndical à faire adopter par l'assemblée générale, modificatif de règlement de copropriété, publicité de décisions au fichier immobilier, constitution de syndicat secondaire, scission de syndicat ...).	Au temps passé selon tarif horaire des vacations	
Souscription et gestion d'emprunts et de subventions / constitution du dossier et suivi. Le copropriétaire bénéficiant de subventions pour la réalisation de travaux sur les parties communes doit conclure un mandat spécial avec le Syndic autorisant le Syndic à gérer ces fonds.		
Toute autre prestation non définie aux prestations de gestion courante.		
Supplément de garantie financière pour les fonds placés au profit du syndicat (par an, en % des fonds placés).	1%	
Suivi de placements de fonds (par an)	166,67 €	200,00 €
VACATIONS HORAIRES	H.T.	T.T.C.
Heures ouvrables :		
Du lundi au jeudi 9h00 - 12h30 et 14h00 - 18h30, le vendredi 9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30	100,00 €	120,00 €
Heures non ouvrables	155,00 €	186,00 €
	0,00 €	0,00 €

Les montants T.T.C. mentionnés ci-dessus s'entendent d'une T.V.A. au taux de 20%. Si des directives gouvernementales venaient à modifier le taux de celle-ci ou à créer de nouvelles taxes, les montants indiqués se verraient automatiquement modifiés en conséquence.